

Un député Canadien ayant dans le cours de la session obtenu un congé d'absence, quelqu'un de son village lui demanda ce qui se passait en parlement. "J'ignore ce que font mes collègues, mais moi, j'ai mis à part les trois quarts de ma paie." Si ce n'est pas là de l'économie politique, il n'en existait jamais!

On disait hier, que l'architecte du gouvernement allait être de retour à Québec, demain matin. On ajoutait de plus, qu'après avoir reçu du ministère, l'absolution générale, on lui avait ordonné de faire réparer immédiatement la dalle du vieux Château Saint Louis, mais de bien faire attention à ne pas la remplacer par une neuve. Assurément que cette fois, on ne dira pas que c'est une économie de bouts de chandelle!

UN MYSTÈRE EXPLIQUÉ.

Dernièrement l'honorable Vankoughnet a déclaré à ses collègues du Conseil Législatif que sous peu il leur apprendrait une nouvelle qui satisferait les membres de l'opposition au sujet de la question du siège du gouvernement!!! On s'attendait à ce que les ministres annonceraient qu'ils avaient découvert le moyen de soulager la misère publique. Pas du tout: les ministres sont en état de dire que le prince de Galles visitera le Canada pour assister à l'inauguration du Pont Victoria et poser la première pierre des édifices du gouvernement à Ottawa! Nous ne prévoyons pas que cette visite désarmera beaucoup l'opposition; au contraire, si monsieur le prince nous rend visite, le peuple, et le peuple seul, payera les frais du voyage. Il est bien vrai que l'aristo crasse le Canadien ne pourra se rouler dans la poussière auprès du trône de son altesse.

En examinant les papiers de feu John Munn, on a vu que par un testament fait quand sa fortune, s'élevait à £72,000 ce bon citoyen avait légué £50,000 pour fonder un collège, et venir en aide à des institutions charitables. La charité de cet homme qui était protestant avait même favorisé également les institutions catholiques de cette ville. Devant cette générosité de l'homme privé, il est permis de se demander si le vénérable Baby en fera autant en sa qualité d'homme public? Nous croyons que Baby n'imitera point feu John Munn, car il préfère donner de son vivant l'argent du peuple! Chacun son goût!

Les deux derniers numéros de l'Observateur nous sont arrivés illustrés. Le siège du gouvernement, les fameux Rimouski, et le grand négociant en ciment faisaient les frais

du premier, sur le second, celui d'hier, nous voyons M. Barthe essayant à faire comprendre à M. Trépassé ce que c'est que la *Pension*, et un gérant de la caisse d'économie de St. Roch, refusant d'acheter des livres. Nous félicitons notre confrère de cette heureuse idée, et nous voulons bien croire que cette amélioration contribuera à faire grossir de beaucoup ses listes de souscripteurs, qu'il compte déjà au nombre de plus d'un mille."

(Le National.)

A ces paroles encourageantes de notre confrère, nous nous permettons d'ajouter que sur ces mille abonnés, au dessus de sept cents résident à Québec. Nous savons de bonne source que la circulation du plus répandu des grands journaux n'est que de 450 à Québec. Il est vrai que le nombre des abonnés de la campagne se monte à 1,500. Ce qui joint aux 450 abonnés de la ville forme le chiffre respectable de 1,950 abonnés. Il fut même un temps où le *Timoniski* exportait quotidiennement aux abonnés 10,000 copies du *Courrier du Canada*; mais, aujourd'hui, ce nombre est réduit à 2,000 dont les deux tiers sont délivrés gratuits comme qui dirait par amour ou par charité!

L'Observateur ayant donc la plus grande circulation dans Québec, les personnes qui désiraient s'abonner, auront dans ce journal un moyen avantageux.

Les journaux ministériels ont reproché à l'opposition d'avoir repoussé le tarif, qui voulait mettre à l'exécution le principe des droits *ad valorem*, elle qui en avait sollicité l'application l'an dernier. L'opposition a voulu et veut encore le principe des droits *ad valorem*, mais elle a voulu aussi et elle voulait encore que les taxes fussent légères sur les articles de première nécessité pour la vie, et c'est parce que M. Galt lui a refusé cette équitable demande qu'elle a repoussé le tarif. Avait-elle raison? La mise en opération du nouveau système financier nous dira bientôt si nous avons sagement envisagé la question au point de vue des intérêts de notre commerce et de l'encouragement de nos manufactures.

L'Ere-Nouvelle

Parlant des bâtisses, publiques à Ottawa nous voici ce qui dit *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*.

"Nous ne doutons pas le moins du monde que le terrain de Sherwood ne soit choisi. Le nom seul du propriétaire prêche en sa faveur."

"Est-ce qu'il n'y a pas un M. Sherwood dans le ministère?"

"Les bâtisses publiques auront 715 pieds de longueur sur 530 de largeur. — Rien que cela! Bagatelle!!! Puis les honorables membres auront pour se délasser de leur travaux législatifs, des jardins magnifiques, où ils pourront cultiver des fleurs; ils au-

ront des allées sablées, des fontaines, des arbres et autres petites douceurs. — Tout cela pour un ou deux millions de piastres; ce n'est pas cher, n'est-ce pas pour une Capitale et ses accessoires? — Oh! non; pourtant le budget s'en sentira un peu. Oh! non; le tarif de M. Galt va y remédier? — Et les 600,000 piastres pour aller à Québec? — Oh! le tarif de M. Galt va y remédier? Le tarif de cet honorable monsieur est véritablement la panacée universelle! Allons toujours, et voguez la galère! c'est le peuple qui paie!....

"Vive le choix de notre bien-aimé souverain! Hourrah pour ses aviseurs! Il n'y a ni soit qui mal y pense!"

A "Un démocrate" Nous prétendions ne pas partager les idées du correspondant à votre adresse.

"Un Canadien" sous considération.

Dans notre prochain numéro nous initierons nos lecteurs aux mystères du "cabinet de la pipe" et par une seconde caricature nous leur donnerons à admirer le bonhomme Baby portant sur ses épaules le coffre de la province.

"Les événements remarquables" du mois de mars remis au prochain numéro.

Nous avons reçu le volume des comptes publics de la province du Canada pour l'année 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Le bill pour prévenir le transport frauduleux des biens-fonds dans le Bas-Canada, et celui pour faciliter la preuve en matières légales, dans le Bas-Canada, sont lus une troisième fois.

Le nouveau comité pour décider du mérite de la pétition de Montarville, composé de MM. Duchesnay, Wilson, Quesnel, Morris et Mills, est assermenté.

L'hon. monsieur Morris donne avis qu'il proposera le second mardi de la prochaine session, qu'une adresse soit adoptée priant Son Excellence de demander permission à Sa Majesté que les électeurs parlementaires de la province aient le privilège d'élire 12 notables dans chaque section de la province, pour composer une convention, dont le devoir sera de baser une constitution pour ensuite être acceptée par le peuple Canadien.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Monsieur Ferguson propose la seconde lecture du bill tendant à rappeler divers actes autorisant l'établissement et la maintenance des écoles séparées dans le Haut-Canada.